



Groupes « Les Républicains »

Monsieur Stéphane TROUSSEL

Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis Hôtel du Département 2-8, rue Lamartine 93000 BOBIGNY

Créteil, le 4 juillet 2016

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de modernisation de la vanne secteur du canal Joinville-le-Pont/Saint-Maur-des-Fossés, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis avait pris l'engagement de participer au financement de ce chantier, attendu depuis plusieurs années, aux côtés des Communes valdemarnaises et séquano-dyonisiennes concernées et du Département du Val-de-Marne.

En cas de crue, cette vanne secteur permet d'augmenter le débit s'écoulant par le canal précité et ainsi de réduire sensiblement le risque d'inondation dans les villes bordées par la Marne. Les travaux ont ainsi débuté en octobre 2015 avec la dépose de la vanne existante. L'appel d'offres relatif aux travaux de reconstruction de la vanne est en cours de lancement et devrait aboutir à une notification du marché en octobre prochain.

Malheureusement, nous avons récemment appris que vous aviez décidé d'annuler la participation financière de 250 000 € du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis au motif que le financement de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), actuellement attribuée aux Conseils Départementaux, sera dévolue à la Métropole du Grand Paris à compter du 1^{Er} janvier 2018.

Nous ne pouvons que déplorer votre décision dans la mesure où les récents épisodes d'inondation en lle-de-France démontrent avec force l'urgence de finaliser la modernisation de cet ouvrage de protection contre les crues et par conséquent l'impérieuse nécessité de garantir l'implication ferme et totale des collectivités territoriales partenaires de ce projet.

Dans la mesure où les villes concernées et le Département du Val-de-Marne se sont prononcés favorablement pour participer au financement de ce chantier malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur eux, il serait à l'évidence dommageable que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis manque à l'appel en se basant sur une interprétation juridique de la loi MAPTAM que ne partage d'ailleurs pas le Préfet de Région.

Ce dernier a en effet confirmé au Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne qu'en l'absence de prise anticipée de la compétence GEMAPI par la Métropole du Grand Paris, les Conseils Départementaux continuent à exercer l'intégralité de cette compétence et en assurent le financement jusqu'au 1^{er} janvier 2018. De surcroît, votre décision risque de retarder le calendrier des travaux et donc de faire perdre le bénéfice d'une subvention à 50% par le fonds Barnier.

Nous ajoutons enfin que votre décision est incompréhensible pour nos concitoyens dans la mesure où vous avez été l'hôte de la médiatique Conférence environnementale (COP21) en décembre dernier. De ce fait, il serait un juste retour des choses que d'appliquer d'une manière ou d'une autre les termes de l'Accord de Paris et en particulier le principe de coopération « pour réduire au minimum les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ».

Au regard de ces éléments et dans l'intérêt majeur de la population francilienne, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre position en acceptant de signer la convention financière que le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne vous a adressée il y a plus d'un an.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les plus cordiales.

Jean-Michel BLUTEAU

Président du groupe « Les Républicains »

Olivier CAPITANIO

Président du groupe « Les Républicains – Val-de-Marne Autrement »

Copie aux :

- Conseillers Départementaux du groupe « Les Républicains Val-de-Marne Autrement » au Conseil Départemental du Val-de-Marne
- Conseillers Départementaux du groupe « Les Républicains » au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis